



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 98 de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles de développement

Progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale et du Plan d'action adoptés lors du Sommet mondial pour les enfants

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 51/186 du 16 décembre 1996 dans laquelle l'Assemblée générale a décidé de convoquer une session extraordinaire en 2001 pour mesurer le degré de réalisation des buts du Sommet mondial pour les enfants en l'an 2000; et prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-troisième session, de la préparation de la session extraordinaire et des progrès réalisés dans l'application de la résolution.

Le présent rapport fait le point de la réalisation des objectifs fixés pour la fin de la décennie, dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il met en évidence, en tenant compte de l'expérience acquise et du contexte mondial, les principaux obstacles restant à surmonter pour que les engagements concernant les enfants pris lors du Sommet puissent être tenus.

* A/53/150.

Bien que depuis la mi-décembre, d'importants progrès aient été accomplis dans la réalisation de bon nombre des objectifs convenus en 1990, il reste beaucoup à faire au niveau mondial si l'on veut que d'ici à l'an 2000 tous les objectifs soient atteints. Pour ce faire, il faudrait que les gouvernements réitèrent les engagements qu'ils ont pris en 1990 et qui, pour pouvoir être tenus, nécessitent, comme on a pu le constater, une volonté politique résolue, une participation active des intéressés, des ressources suffisantes et un appui de la communauté internationale.

Le rapport établi des liens entre la suite qui a été donnée au Sommet mondial pour les enfants et la façon dont le système des Nations Unies a assuré le suivi coordonné des grands sommets et des grandes conférences tenus durant les années 90, et contient des informations relatives aux préparatifs de l'examen mondial des progrès accomplis qui doit avoir lieu à la fin de la décennie.

I. Introduction

1. Le Sommet mondial de 1990 pour les enfants a été la première manifestation à avoir rassemblé certains dirigeants mondiaux autour de la cause des enfants. Ce sommet a débouché sur l'adoption d'une Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant ainsi que d'un Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90, qui formulaient le principe des «enfants d'abord» et définissaient sept objectifs principaux et 20 autres objectifs connexes aisément identifiables et considérés comme réalisables d'ici à l'an 2000. Dans sa résolution 45/217 de décembre 1990, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action et a prié instamment tous les États et autres membres de la communauté internationale d'œuvrer pour la réalisation des buts et objectifs fixés. La Déclaration et le Plan d'action ont été approuvés par 181 pays dont 155 ont par la suite élaboré des programmes d'action nationaux en faveur des enfants. Pour maintenir cette dynamique, on a organisé, en 1993, une table ronde à l'issue de laquelle on a défini des objectifs intermédiaires devant être atteints en 1995 au plus tard. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a approuvé ces objectifs dans sa résolution 1993/16 (voir résolution 1993/16, sect. II, par. 5).

2. À la suite de l'examen à mi-parcours, le Secrétaire général a rendu compte à l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session (A/51/256), des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés pour le milieu et la fin de la décennie. Ces progrès portaient sur les domaines suivants : réduction du nombre de décès dus à la rougeole, augmentation du taux d'utilisation de la thérapie de réhydratation par voie orale (TRO), élimination de la dracunculose (due au ver de Guinée) et ratification universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant. D'importants progrès ont également été signalés dans les domaines suivants : couverture vaccinale, réduction des cas de poliomyélite, promotion de l'allaitement maternel et iodation du sel. Plusieurs pays sont en train de marquer des points dans les domaines de la lutte contre l'avitaminose A et de l'élimination du tétanos néonatal tout en s'acheminant vers la réalisation des objectifs fixés pour la fin de la décennie en matière d'approvisionnement en eau.

3. Bien que des progrès considérables aient été accomplis dans le domaine de la lutte contre la mortalité infantile, un tiers seulement des pays en développement étaient en passe d'atteindre l'objectif fixé lors du Sommet mondial. Les progrès accomplis dans le domaine de l'éducation primaire étaient tout juste parvenus à suivre le rythme de l'accroissement de la population et il restait encore beaucoup à faire pour réduire les taux de malnutrition infantile, de mortalité maternelle et d'analphabétisme des adultes et faciliter l'accès à des installations sanitaires adéquates.

4. Dans la résolution 51/186, qui a été adoptée en décembre 1996, l'Assemblée générale a salué les progrès notables signalés par la plupart des pays dans la réalisation des buts pour le milieu de la décennie et des autres objectifs du Sommet mondial pour les enfants. L'Assemblée a également pris note avec préoccupation des disparités considérables, selon les pays et entre les régions, et du rythme très variable de progression dans la réalisation de ces buts et s'est déclarée particulièrement préoccupée par le fait que ces progrès, s'agissant de la malnutrition, de la mortalité maternelle, de l'assainissement et de l'éducation des filles, avaient été insuffisants et parfois négligeables. L'Assemblée a décidé de convoquer une session extraordinaire en 2001 pour mesurer le degré de réalisation des buts du Sommet mondial pour les enfants et examiner, à sa cinquante-troisième session, les dispositions à prendre à cette fin. Elle a en outre prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à cette même session, de la préparation de la session extraordinaire.

5. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 51/186. Il prend acte de certains des progrès accomplis en faveur des enfants durant les années 90, notamment depuis le milieu de la décennie, et met en évidence les principales difficultés que les gouvernements doivent encore surmonter, avec le concours des organes et organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, pour honorer les promesses faites aux enfants en 1990.

II. Situation des enfants dans le monde

6. Les années 90 ont été remarquables à bien des égards. En effet, durant cette période, la cause des femmes et des enfants a beaucoup progressé tandis que les droits de l'homme et les principes de gestion démocratique des affaires publiques connaissaient un essor sans précédent. Le monde politique et l'opinion publique ne se sont jamais autant préoccupés du bien-être des enfants. On s'accorde également de plus en plus à reconnaître le rôle indispensable joué par le développement humain et à considérer qu'il est nécessaire d'investir dans les enfants et de les associer, ainsi que leurs parents, leurs familles et leurs communautés, au processus de développement. Le rôle d'une société civile organisée se fait de plus en plus prépondérant dans la vie sociale et politique des nations ainsi que sur la scène internationale.

7. Durant la décennie, la croissance économique moyenne des pays en développement a été deux fois supérieure à ce qu'elle avait été dans les années 80 et dans bon nombre de pays, ces progrès se sont traduits par une augmentation des dépenses publiques consacrées aux services sociaux. La libéralisation économique, la croissance rapide des échanges internationaux, le développement sans précédent des réseaux mondiaux de communication et des technologies de l'information sont autant de facteurs qui pourraient contribuer à promouvoir les droits des enfants et à améliorer leur bien-être.

8. Toutefois, plusieurs pays connaissent une situation pour le moins paradoxale, à savoir, d'un côté, une reprise de leur croissance économique, et de l'autre, une aggravation des inégalités et de la pauvreté, tendances marquant l'émergence progressive d'une économie mondiale à double vitesse. L'UNICEF estime à quelque 40 % le pourcentage d'enfants de pays en développement vivant dans des conditions de pauvreté absolue, c'est-à-dire au-dessous du seuil international de pauvreté fixé à 1 dollar par jour et par personne. D'après la Banque mondiale, les crises financières et économiques qui frappent actuellement l'Asie orientale devraient faire retomber au moins 20 millions de personnes au-dessous de ce seuil. Même s'ils ont retrouvé le niveau qui était le leur avant la baisse survenue durant les années 80, les fonds publics alloués au secteur social vont rarement aux plus pauvres des pauvres. Bien que dans plusieurs pays les dépenses militaires aient diminué, les paiements au titre du service de la dette ont augmenté et les initiatives spéciales prises dans ce domaine n'ont pas eu d'impact suffisant sur le fardeau de la dette qui pèse sur les pays les moins avancés et les pays à faible revenu. Les inégalités entre hommes et femmes, en matière d'accès aux services de base et de statut juridique, persistent tandis que la violence à l'égard des

femmes et des petites filles a redoublé d'intensité. Le VIH/sida a déjà fait quelque 8 millions d'orphelins et l'on s'attend à ce que ce chiffre avoisine les 40 millions d'ici à 2010.

9. La baisse de l'aide publique au développement (APD) qui, en pourcentage du produit national brut (PNB), cumulé des donateurs, est allée en diminuant durant ces deux dernières décennies, a elle aussi desservi la cause des enfants. En effet, l'APD représente aujourd'hui moins d'un tiers de l'objectif de 0,7 % du PNB. Son montant total, calculé en chiffres absolus, n'a cessé de baisser depuis 1992. Il est désormais inférieur au total des intérêts versés au titre de la dette extérieure des pays en développement. Le pourcentage de ladite aide accordée aux pays les moins avancés n'a pas augmenté et l'assistance internationale offerte aux secteurs de l'éducation de base et des soins de santé primaires – deux secteurs essentiels directement liés à la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants – demeure négligeable. Les flux nets de capitaux privés ne sauraient se substituer à l'APD car ils ne sont que rarement destinés aux pays les plus nécessiteux et ne bénéficient pour ainsi dire jamais aux catégories de la population les plus pauvres.

10. Depuis 1990, le nombre d'enfants en situation d'urgence a été multiplié par sept et leur accès aux services sociaux de base a été rendu encore plus difficile. Ces situations d'urgence ont eu des conséquences catastrophiques qu'attestent le très grand nombre d'enfants orphelins, déplacés et réfugiés ainsi que l'augmentation du nombre de ménages ayant à leur tête des femmes ou des enfants. L'expérience a montré que ces derniers étaient beaucoup plus exposés que les autres à l'exploitation et aux mauvais traitements.

11. Malgré tous ces obstacles, le mouvement en faveur des droits des femmes et des enfants est allé se renforçant. La Convention relative aux droits de l'enfant, dont l'entrée en vigueur a coïncidé avec la tenue du Sommet mondial pour les enfants en septembre 1990, a été ratifiée par tous les États sauf deux, ce qui en fait aujourd'hui l'instrument international relatif aux droits de l'homme le plus universel. Cette Convention reconnaît les droits économiques, sociaux, culturels, politiques et civils de tous les enfants et offre aux États parties un cadre visionnaire pour l'élaboration de programmes nationaux en faveur des enfants. La réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants marque une étape concrète sur la voie d'une application durable des droits de l'enfant. Par ailleurs, la Convention sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui a été ratifiée par 161 États, et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing, ont rendu encore plus explicites les liens unissant les droits des enfants à ceux des femmes. Du fait de cette évolution, les programmes en faveur des petites filles et les programmes de développement tiennent aujourd'hui de plus en plus largement compte des problèmes de sexospécificité,

III. Amélioration de la situation des enfants dans le monde

12. Les progrès qui, durant la décennie écoulée, ont été accomplis en faveur des enfants de la planète sont les plus importants de toute l'histoire de l'humanité. En dépit des nombreuses difficultés auxquelles se heurtent les enfants, les taux de mortalité infantile ont, ces dernières années, continué de baisser et, depuis 1995, la réalisation de certains des objectifs fixés pour le milieu de la décennie en matière de santé a régulièrement progressé. Cela montre que les efforts concertés que déploient les gouvernements avec l'appui de la communauté internationale peuvent déboucher sur des résultats concrets. C'est ainsi que :

a) Les vaccinations et les thérapies de réhydratation par voie orale permettent chaque année, conjuguées, de sauver quelque 7 millions d'enfants;

b) Les décès imputables à la rougeole ont été totalement éliminés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, réduits de 96 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, de 95 % en Asie orientale et dans le Pacifique, de 94 % dans les pays industrialisés, de 87 % en Asie du Sud et de 65 % en Afrique subsaharienne;

c) Le nombre de cas de poliomyélite aurait diminué, passant de 23 000 en 1990 à 4 000 en 1997. Il a été attesté que la poliomyélite avait été éliminée de l'ensemble du continent américain, et 83 autres pays n'ont signalé aucun nouveau cas durant ces trois décennies. Il semble donc que l'objectif consistant à vouloir éradiquer la poliomyélite dans le monde d'ici à 2000 soit réalisable même si la certification de cette éradication ne s'avère possible qu'après cette date;

d) Les vaccinations permettent maintenant de protéger quelque 700 000 nourrissons par an contre le tétanos néonatal et 120 pays ont pratiquement éliminé cette maladie (ramenant son taux de prévalence à moins d'un cas par 1 000

et l'on est de plus en plus conscient de la nécessité de disposer de données ventilées par sexe pour évaluer la situation des femmes et des enfants, mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet et faire rapport à ce sujet.

naissances vivantes). Le seul cas où le tétanos néonatal continue de poser un grave problème de santé est lorsque les accouchements ne sont pas pratiqués par des sages-femmes qualifiées;

e) En 1997, 1 million d'enfants de moins sont décédés de maladies diarrhéiques qu'en 1990. Cette baisse est largement imputable à l'utilisation systématique de la thérapie de réhydratation par voie orale. L'objectif de la mi-décennie qui consistait à porter à 80 % le taux d'utilisation de cette thérapie pour traiter les accès de diarrhée a été atteint. La production de sels de réhydratation orale a augmenté (passant de 51 à 800 millions de sachets entre 1980 et 1995) et les deux tiers des sels de ce type commercialisés dans le monde sont maintenant fabriqués dans les pays en développement;

f) On estime que, depuis 1990, le nombre de personnes qui consomment du sel iodé a augmenté de 1,5 milliard;

g) Des programmes visant à lutter contre les affections aiguës des voies respiratoires, en offrant un traitement adapté et une formation à ceux qui, tant au sein de la famille qu'au niveau communautaire, prodiguent des soins aux malades, sont en cours d'exécution dans 59 pays. Des méthodes intégrées devant permettre de combattre simultanément les affections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, le paludisme, la rougeole et la malnutrition, sont actuellement appliquées dans plus de 20 pays;

h) Depuis 1990, la prévalence de la maladie du ver de Guinée a diminué de 90 % en Afrique et en Asie.

13. En dépit de ces progrès remarquables, les données les plus récentes dont on dispose montrent qu'il sera difficile d'atteindre, aux niveaux tant régional que mondial, les principaux objectifs fixés pour l'an 2000. Chaque année, 12 millions d'enfants de pays en développement meurent des suites de maladies qui, pour la plupart, auraient pu être évitées. On estime à 1,4 milliard le nombre de personnes qui n'ont toujours pas accès à de l'eau salubre et à presque 3 milliards le nombre de celles qui ne disposent pas de services d'assainissement adéquats. Quelque 130 millions

d'enfants, dont 60 % de petites filles, ne sont toujours pas scolarisés. Environ 160 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition grave ou modérée. Quelque 585 000 femmes décèdent chaque année des suites de leur grossesse et 50 millions d'autres seraient atteintes de lésions permanentes ou de handicaps chroniques dûs à des complications.

14. À moins que les progrès accomplis jusqu'ici ne s'accroissent sensiblement, il semblerait que les seuls régions ou pays en passe d'atteindre l'objectif fixé en matière d'éducation de base soient l'Asie orientale et le Pacifique, l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants (CEI), les pays baltes et les pays industrialisés. Ces derniers devraient être les seuls à pouvoir atteindre l'objectif consistant à réduire le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et il semblerait qu'aucune région ne soit en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans les domaines suivants : malnutrition infantile, approvisionnement en eau salubre, assainissement et alphabétisation des adultes. Qui plus est, la pandémie de VIH/sida est en train de compromettre les acquis de ces dernières années, notamment en Afrique subsaharienne et dans certaines régions d'Asie. Certaines maladies qui comptent parmi les principales causes de mortalité infantile, comme le paludisme, ont montré des signes de résurgence. D'après les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de 1,5 à 2,7 millions de personnes, pour la plupart des jeunes enfants, meurent chaque année du paludisme. Quarante-vingt-dix pour cent de ces décès surviennent en Afrique subsaharienne.

15. Cette situation pourrait sensiblement se modifier si les pays s'y employaient et étaient véritablement soutenus par la communauté internationale. Il faudrait toutefois agir sans tarder si l'on veut obtenir des résultats d'ici à la fin de la décennie.

IV. Suivi et évaluation des progrès accomplis à ce jour

16. L'évaluation des objectifs de la mi-décennie a permis de montrer comment on pouvait obtenir des données actualisées indispensables à l'examen des progrès accomplis. Pour ce faire, 60 gouvernements ont appliqué la méthode d'enquête en grappes à indicateurs multiples, une méthode à la fois rapide et économique qui, mise au point par l'UNICEF avec le

survenues durant la grossesse ou l'accouchement. Environ 850 millions d'adultes, dont les deux tiers sont des femmes, demeurent illettrés. Quelque 250 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent.

concourent d'autres organismes des Nations Unies, permet de suivre la réalisation des objectifs du Sommet. Des données complémentaires ont été recueillies, dans le cadre de 14 enquêtes démographiques et sanitaires et de 29 autres études. Ces travaux ont, au total, porté sur plus de 100 pays. Ils constituent la première tentative d'envergure faite, en dehors des recensements, pour obtenir des données désagrégées sur le développement social. Après avoir procédé, en 1997, à une évaluation de la méthode d'enquête en grappes à indicateurs multiples, l'UNICEF a conclu que l'utilisation de cette méthode renforçait les capacités des pays en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données, aux niveaux tant national qu'infranational, facilitant ainsi le suivi des progrès réalisés en ce qui concerne les enfants. Elle permettait aussi de renforcer la collaboration intersectorielle et servait de support à la réforme des politiques, à la planification des programmes et aux activités de collecte de fonds en faveur des enfants.

17. Les enseignements tirés de l'examen des progrès réalisés depuis le Sommet mondial pour les enfants, qui a été entrepris au milieu de la décennie, peuvent être utiles pour le suivi d'autres conférences mondiales. Il en ressort notamment que :

a) Les conférences mondiales sont parvenues à convaincre, grâce à des programmes d'action internationaux, certains dirigeants, décideurs et planificateurs de très haut niveau, de s'engager, au nom de leurs pays, à atteindre des objectifs nationaux précis;

b) Ces objectifs ont été utiles dans la mesure où ils ont favorisé, dans le domaine de la réflexion sur le développement, l'apparition d'un consensus plus large axé sur certaines conclusions à caractère social;

c) Un suivi régulier des programmes d'action est nécessaire si l'on veut maintenir la dynamique créée par les conférences;

d) Les programmes d'action internationaux devraient prendre en considération la situation propre à chaque pays car, si les objectifs fixés au niveau mondial sont importants, ceux

qui concernent un pays donné et les délais à respecter pour la date de leur réalisation doivent tenir compte des besoins du pays considéré et être tout à la fois réalistes et ambitieux;

e) Il faudrait renforcer les outils dont disposent les gouvernements pour prendre des décisions et, à cet effet, recueillir et utiliser des données pertinentes, actualisées et désagrégées qui permettent de tenir compte des besoins et des priorités propres à chaque pays et à chaque région;

18. Une autre source d'enseignements a été la série de travaux de recherche consacrés à la façon dont 10 pays à revenus relativement faibles sont parvenus à atteindre des niveaux de développement social élevés au cours des dernières décennies (*Development with a Human Face*, Clarendon Press, Oxford, 1997, publication établie à la demande de l'UNICEF). Aucun des pays cités dans cet ouvrage ne s'en était remis aux seules forces du marché ou à la seule théorie de la relance par le haut pour améliorer le bien-être de ses enfants. La collecte et l'analyse systématique des données relatives à l'expérience de ces pays ont permis de conclure que le secteur public avait contribué de manière décisive à faciliter l'accès des plus pauvres aux services sociaux de base. En dépit de la modicité de leurs revenus, les gouvernements des pays concernés s'étaient dotés d'un système d'éducation solide et les initiatives capitales qu'ils avaient prises dans certains secteurs clefs de la santé leur avaient permis d'obtenir des résultats remarquables. Les investissements qu'ils avaient consacrés au secteur de l'éducation avaient coïncidé avec les progrès décisifs accomplis dans le domaine de la réduction des taux de mortalité infantile, voire précédé ces avancées. L'éducation des petites filles était de toute évidence l'instrument fondamental d'une telle synergie : c'était elle qui donne aux jeunes femmes confiance en elles en leur offrant les moyens de se prendre en charge et en les rendant capables de prendre des décisions les touchant directement. En effet, une fille éduquée se marie plus tard, espère davantage la naissance de ses enfants, sollicite un avis médical lorsque ces derniers sont malades, leur prodigue des soins plus adaptés, surveille leur état nutritionnel et leur permet ainsi d'obtenir de meilleurs résultats scolaires. Les pays susmentionnés ont tous obtenu de meilleurs résultats que les autres pour ce qui était de la réalisation des objectifs fixés pour la mi-décennie.

f) Il faudrait entreprendre des examens et des études périodiques consacrés aux progrès ou à l'absence de progrès accomplis aux niveaux national et infranational, afin d'accroître la transparence des activités visant à améliorer la situation des enfants et de mieux les justifier.

réalisation des principaux objectifs fixés pour la fin de la décennie

A. Mortalité des enfants de moins de 5 ans

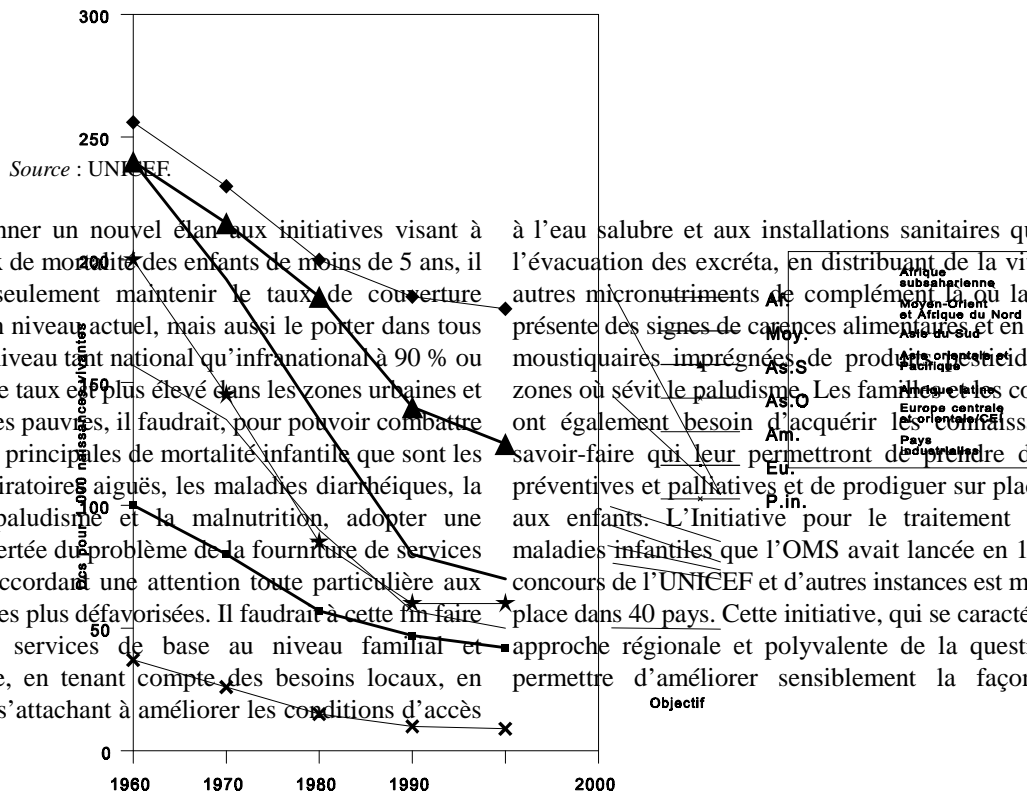
19. L'objectif fixé lors du Sommet était le suivant : réduire d'un tiers, d'ici à l'an 2000, la mortalité des enfants de moins de 5 ans, ou ramener celle-ci à 70 pour 1 000 nais-

V. Accélération des progrès devant être accomplis en vue de la

sances vivantes, la réduction la plus importante étant retenue. Bien que ces dernières années, des progrès sensibles aient été accomplis dans toutes les régions, le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans est encore trop élevé pour que l'on puisse atteindre l'objectif fixé d'ici à l'an 2000. D'après les données disponibles, plus des deux tiers des pays

industrialisés, environ la moitié des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, un tiers des pays de l'Asie orientale et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et des pays baltes et quelques pays de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud seulement devraient pouvoir atteindre l'objectif fixé pour l'an 2000 (voir tableau 1 ci-après).

Tableau 1
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans



20. Pour donner un nouvel élan aux initiatives visant à réduire les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, il faudrait non seulement maintenir le taux de couverture vaccinale à son niveau actuel, mais aussi le porter dans tous les pays et au niveau tant national qu'infranational à 90 % ou plus. Comme ce taux est plus élevé dans les zones urbaines et les zones rurales pauvres, il faudrait, pour pouvoir combattre les cinq causes principales de mortalité infantile que sont les affections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, la rougeole, le paludisme et la malnutrition, adopter une approche concertée du problème de la fourniture de services essentiels en accordant une attention toute particulière aux communautés les plus défavorisées. Il faudrait à cette fin faire converger les services de base au niveau familial et communautaire, en tenant compte des besoins locaux, en particulier, en s'attachant à améliorer les conditions d'accès

à l'eau salubre et aux installations sanitaires qui servent à l'évacuation des excréta, en distribuant de la vitamine A et autres micronutriments de complément à la population présente des signes de carences alimentaires et en utilisant des moustiquaires imprégnées de produits insecticides dans les zones où sévit le paludisme. Les familles et les communautés ont également besoin d'acquérir les connaissances et le savoir-faire qui leur permettront de prendre des mesures préventives et palliatives et de prodiguer sur place des soins aux enfants. L'Initiative pour le traitement intégré des maladies infantiles que l'OMS avait lancée en 1996 avec le concours de l'UNICEF et d'autres instances est maintenant en place dans 40 pays. Cette initiative, qui se caractérise par une approche régionale et polyvalente de la question, devrait permettre d'améliorer sensiblement la façon dont les

professionnels de la santé traitent les enfants malades et favoriser les interventions à caractère préventif.

B. Mortalité maternelle

21. L'objectif fixé lors du Sommet était le suivant : réduire d'ici à l'an 2000 le taux de mortalité maternelle de 50 % par rapport au taux de 1990. D'après l'UNICEF et l'OMS, il y aurait eu, en 1990, quelque 585 000 décès liés à la grossesse. Comme dans ce domaine la plupart des pays ne possèdent pas de données de base fiables, il est très difficile de dégager des tendances bien nettes. On a toutefois la preuve indiscutable que d'importants progrès ont été réalisés au niveau mondial depuis 1990. Les taux de mortalité maternelle les plus élevés ont été enregistrés en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et dans certains pays de l'Asie orientale et du Pacifique. Le risque que court une femme de mourir des suites de complications obstétricales est estimé à 1 pour 50 dans les pays en développement en général et à 1 pour 10 en Afrique, alors qu'il n'est que de 1 pour 9 000 dans les pays industrialisés. La mauvaise santé et la malnutrition des mères de même que la surveillance insuffisante des grossesses et les accouchements réalisés dans de mauvaises conditions sont en bonne partie à l'origine du fort pourcentage de décès de nourrissons âgés de moins d'un mois.

23. L'objectif fixé lors du Sommet était de réduire de moitié, entre 1990 et l'an 2000, la malnutrition grave ou modérée chez les enfants de moins de 5 ans. L'amélioration de la nutrition maternelle et infantile devait en outre avoir un impact important sur la réduction de la mortalité infantile. Des progrès constants ont été enregistrés en ce qui concerne la réalisation de plusieurs objectifs en rapport avec les micronutriments. C'est ainsi que dans le cadre du programme mondial de lutte contre les troubles dus aux carences en iode, l'une des principales causes d'arriération mentale chez les enfants, quelque 40 pays procèdent au-jourd'hui à l'iodation de plus de 75 % de leur sel et sont sur le point de déclarer l'élimination quasi totale des troubles en question. Quatorze autres pays procèdent au-jourd'hui à l'iodation de plus de 50 % de leur sel et devraient, d'ici à l'an 2000, atteindre l'objectif fixé lors du Sommet en matière d'iodation du sel. Le suivi et le contrôle de la qualité continuent de poser des

22. Les stratégies adoptées pour réduire la mortalité maternelle étaient notamment les suivantes : a) renforcer les programmes de santé qui permettent à toutes les femmes enceintes d'avoir accès à des services de protection maternelle et à des soins obstétriques de base, les efforts visant à prévoir les complications graves et les risques liés à la grossesse n'ayant pas été aussi concluants qu'on aurait pu le souhaiter; b) assurer la présence, durant l'accouchement, d'un professionnel de la santé qualifié (médecin, infirmier, sage-femme); c) dispenser aux sages-femmes traditionnelles une formation complétée par des mécanismes de supervision, de suivi, d'évaluation et d'aiguillage vers les centres de traitement appropriés; d) améliorer l'état nutritionnel des femmes avant et durant la grossesse, en leur distribuant notamment des doses de vitamine A; e) développer les soins de santé pré et postnataux et en améliorer la qualité; f) assurer aux catégories les plus pauvres de la population l'accès à des services de qualité en réduisant ou en supprimant les obstacles d'ordre financier; g) associer les collectivités locales à la gestion des services dans les hôpitaux et des centres de santé de district; et h) faciliter l'accès des femmes des pays en développement à l'éducation et aux ressources économiques, tout en réduisant les obstacles qui les empêchent de prendre des décisions dans le domaine de la santé en matière de reproduction, de la santé familiale et de la nutrition.

C. Malnutrition infantile

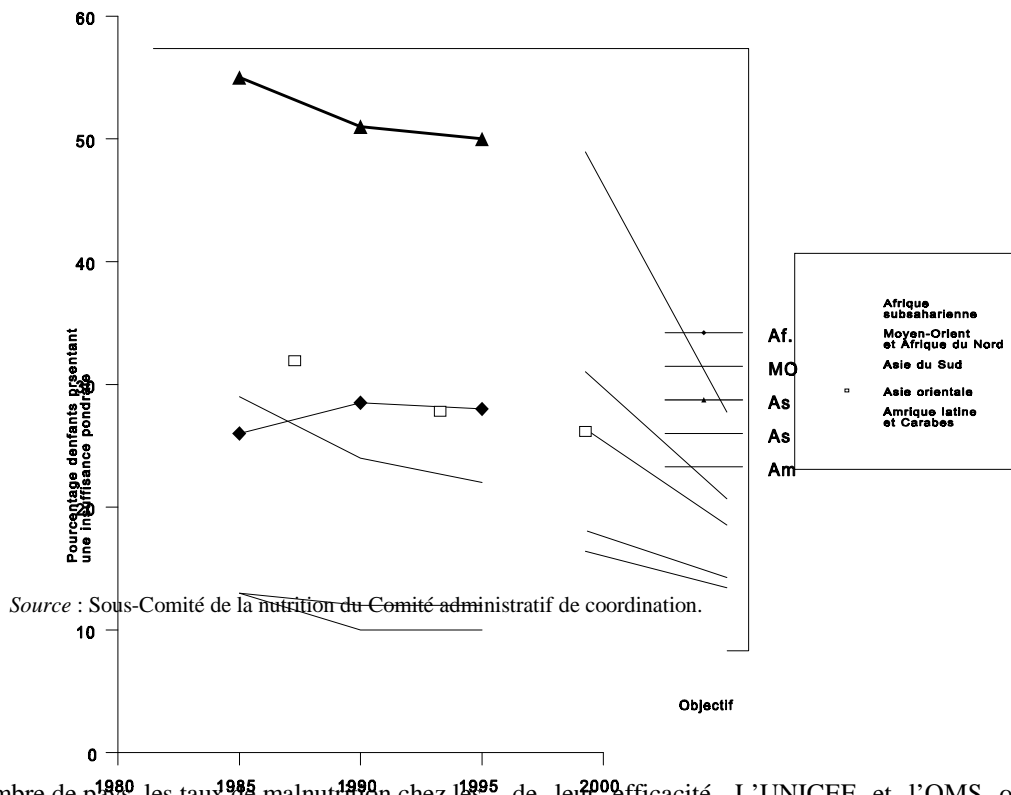
problèmes majeurs dans tous les pays. Pour ce qui est des carences en vitamine A, la moitié des enfants à haut risque reçoivent au-jourd'hui des suppléments en vitamine A, alors que ce pourcentage n'était que d'un tiers à la mi-décennie. Dans certains pays où les suppléments en vitamine A sont distribués lors des journées nationales de vaccination, le nombre d'enfants ayant bénéficié de ces apports a augmenté de façon spectaculaire. Le nombre d'hôpitaux ayant obtenu le statut d'«amis des bébés» est passé de 5 000 en 1995 à 13 552 en 1998. Plusieurs pays

ont pu juger l'utilité des mesures qu'ils avaient prises pour encourager l'allaitement maternel, dès la naissance dans les maternités, à la diminution des taux de morbidité et de mortalité imputables aux maladies diarrhéiques.

24. Les données relatives à la malnutrition infantile qui émanent du Sous-Comité de la nutrition du Comité adminis-

tratif de coordination (CAC) montrent que dans ce domaine, même si certains progrès ont été accomplis un peu partout dans le monde, ces progrès ont été moins rapides durant les années 90 que pendant les années 80, et en tout cas beaucoup trop lents pour que l'on puisse atteindre l'objectif fixé lors du Sommet à l'échelon mondial (voir tableau 2 ci-après).

Tableau 2
Malnutrition infantile (enfants de moins de 5 ans)



25. Dans nombre de pays, les taux de malnutrition chez les enfants restent extrêmement élevés, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Bien qu'il importe de mobiliser toutes les couches de la société pour remédier à ce problème, les pays devraient, compte tenu de l'importance décisive que revêt la participation des communautés, s'attacher à créer un environnement favorable à la mise en oeuvre de programmes communautaires de lutte contre la malnutrition infantile et maternelle qui ont déjà fait la preuve

de leur efficacité. L'UNICEF et l'OMS ont incorporé certaines pratiques optimales à l'Initiative pour le traitement intégré des maladies infantiles. Les pratiques utilisées au stade de l'alimentation complémentaire ont elles aussi une importance décisive, car c'est à ce stade, souvent qualifié de période de sevrage, que surviennent la plupart des cas de malnutrition. Il faudrait faire davantage d'efforts pour prévenir les situations d'urgence nutritionnelle et concevoir

des filets de sécurité à l'intention des enfants les plus vulnérables.

D. Eau et assainissement

26. L'objectif du Sommet d'assurer à tous l'accès à l'eau salubre et à des systèmes d'assainissement appropriés d'ici à l'an 2000 a été repris dans Action 21. Se fondant sur les données recueillies par le biais du Programme commun UNICEF/OMS de surveillance en 1994, le Secrétaire général, dans son rapport intitulé «Eau salubre et assainissement pour tous : progrès accomplis pendant la première moitié des années 90» (A/50/213), a observé que malgré les progrès réalisés, l'objectif fixé était loin d'être atteint. La rapidité de l'urbanisation, l'accroissement de la population et des coûts d'investissement et le manque d'entretien des systèmes existants ont ralenti les progrès et parfois contribué à leur précarité. Les problèmes rencontrés pour rassembler des données claires et comparables, la multiplicité des définitions de ce que constitue «l'accès» et l'absence d'indicateurs précis ne font que rendre plus difficiles encore l'analyse des situations et la prévision des tendances. Si l'on en croit les données les plus récentes au milieu des années 90, quelque 1,4 milliard d'habitants de pays en développement n'avaient pas accès à l'eau salubre et 2,7 milliards ne disposaient pas de systèmes d'assainissement adéquats.

27. L'accès de tous à l'eau salubre et à un assainissement approprié permettrait de réduire notamment la mortalité des enfants de moins de 5 ans; l'OMS estime en effet que chaque année, environ 3 millions de décès d'enfants sont imputables au manque d'hygiène et aux carences en matière d'assainissement. Cependant, l'accès à l'eau salubre et à des systèmes adaptés d'évacuation des excréta ne permet de réduire la morbidité et la mortalité infantile que s'il est associé à des programmes incitant à une modification des comportements.

29. L'objectif du Sommet est d'universaliser l'accès à l'éducation de base et de faire en sorte que 80 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire achèvent le cycle d'enseignement primaire, et ce, d'ici à l'an 2000. Depuis 1990, la proportion d'enfants fréquentant une école primaire continue d'augmenter dans toutes les régions. D'après les données dont on dispose, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Amérique latine et les

au niveau de l'hygiène personnelle et de l'assainissement. Il importe d'adopter une approche synergique de la survie, du développement et de la protection de l'enfant au niveau de la famille et de la communauté si l'on veut résoudre les problèmes relatifs à l'eau, l'assainissement, l'hygiène, la santé, la nutrition et l'éducation. La promotion du lavage de mains avant toute prise de nourriture ou la préparation par les mères des aliments destinés aux bébés, susceptible de réduire de moitié les possibilités de transmission des maladies, constitue à cet égard un bon exemple.

28. À sa session extraordinaire de 1997 sur l'eau salubre et l'assainissement, l'Assemblée générale a estimé que l'eau douce constituait pour le système des Nations Unies l'une des questions qui méritaient le plus de faire l'objet de nouvelles initiatives. La Commission du développement durable a soutenu les recommandations faites par le Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du CAC concernant l'adoption d'une approche globale en matière de politiques et de programmation, à savoir promotion de politiques sectorielles judicieuses, amélioration de la coordination sectorielle, participation des principaux usagers et autres parties prenantes à la planification, à la mise en oeuvre et au suivi des projets communautaires, financement approprié des programmes par diverses sources et renforcement de la gestion des informations. Le Programme commun UNICEF/OMS de surveillance du secteur de l'eau et de l'assainissement, par lequel l'UNICEF, l'OMS et le Conseil de coopération pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement se sont engagés à aider les pays à renforcer leurs capacités de suivi, devrait contribuer à faciliter le suivi des objectifs en matière d'eau et d'assainissement d'ici à 2001 et l'établissement de rapports à ce sujet.

E. Éducation de base

Caraïbes, l'Europe centrale et orientale, la CEI et les États baltes ainsi que les pays industrialisés sont parvenus, ou sont près de parvenir à l'objectif de l'accès universel à l'éducation de base d'ici à l'an 2000. Nombre de pays de l'Asie du Sud et de l'Afrique subsaharienne auront toutefois beaucoup de difficultés à atteindre cet objectif. Sur les quelque 130 millions d'enfants des pays en développement qui ne fréquentent pas une école primaire, près de 100 millions

habitent l'une de ces deux régions. Des taux élevés d'accroissement de la population et d'abandon scolaire rendent encore plus ardue la réalisation de l'objectif fixé. Parmi les enfants qui commencent leur scolarité, seulement 60 % des élèves de l'Asie du Sud, 66 % de ceux de l'Afrique subsaharienne et 75 % de ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes terminent leur quatrième année. La qualité et la pertinence de l'enseignement primaire continuent de constituer de véritables gageures. La question de l'assimilation des connaissances acquises en classe et des résultats obtenus prend donc désormais une importance accrue. L'enseignement doit être suffisamment souple pour répondre à la diversité des besoins éducatifs.

30. Le fait que l'éducation soit désormais considérée comme un droit de l'homme fondamental modifie les perspectives en matière de programmation. Il est maintenant entendu qu'il incombe aux gouvernements d'assurer à tous une éducation de base et l'accent est davantage mis sur les partenariats avec la société civile, notamment le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organisations religieuses, les associations de parents et les groupes communautaires. Les gouvernements quant à eux reconnaissent de plus en plus l'importance des activités d'éveil du jeune enfant et du rôle joué par la communauté à cet égard. La Banque mondiale et un certain nombre d'organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'UNICEF, font maintenant davantage porter l'aide qu'ils apportent aux gouvernements sur des secteurs clefs que sont l'éducation des filles; les thèmes et processus éducatifs; l'éducation en matière de VIH/sida; les services d'enseignement lors des situations d'urgence et pendant les périodes de relèvement; les liens intersectoriels entre l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau et l'assainissement; l'évaluation des connaissances acquises; et l'utilisation des technologies de communication électroniques dans l'enseignement.

F. Protection spéciale des enfants

31. La Déclaration adoptée par le Sommet mondial pour les enfants a souligné la nécessité d'améliorer la situation des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles sans toutefois définir d'objectif mondial précis. La

Convention relative aux droits de l'enfant ayant été presque universellement ratifiée et la nécessité d'adopter une approche globale pour pouvoir protéger les enfants des mauvais traitements, des activités dangereuses et de l'exploitation reconnue, la protection spéciale des enfants fait désormais l'objet d'un regain d'attention. Au cours de la deuxième moitié des années 90, on s'est efforcé aux niveaux national et international de mieux comprendre la complexité des questions relatives à la protection spéciale des enfants et les causes sous-jacentes des problèmes et de définir les mesures nécessaires pour les éliminer. Plusieurs initiatives ont été soutenues, notamment celles ayant pour objectif de réinsérer les enfants astreints au travail dans le système éducatif, de repousser l'âge du recrutement dans les forces armées à 18 ans, d'aider les enfants et les familles touchés par le VIH/sida ou les personnes handicapées du fait de l'explosion de mines terrestres et de permettre aux gouvernements de mettre au point des systèmes de justice pour mineurs tenant véritablement compte des besoins des enfants. Une récente enquête de l'UNICEF dans 75 pays indique que 58 d'entre eux avaient incorporé des mesures de protection spéciale des enfants dans leurs programmes éducatifs et sanitaires et les activités d'éveil des jeunes enfants, de mobilisation sociale et de développement intégrée à l'échelon de la collectivité. Ces initiatives se démarquent radicalement de celles prises au milieu des années 80 qui reflétaient une approche fragmentée de la manière d'aborder les questions relatives aux enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles.

32. Cette évolution apparaît également dans l'ordre du jour de la Conférence internationale sur le travail des enfants tenue à Oslo du 27 au 30 octobre 1997 et celui de la Conférence d'Amsterdam sur le travail des enfants qui a eu lieu du 26 au 28 février 1997. Le Programme d'action adopté à Oslo a permis l'élaboration de plans d'action nationaux et régionaux et le renforcement de la collaboration entre l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNICEF, la Banque mondiale et un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) en vue d'améliorer les capacités nationales de suivi et d'analyse de la situation et de mise au point de stratégies ayant pour objectif la suppression du travail des enfants. Le Congrès mondial de 1996 contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (Stockholm) a permis de sensibiliser l'opinion publique et de prendre un certain nombre d'initiatives, notamment de créer un groupe d'appui aux ONG facilitant l'échange d'informations et de renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies et le Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à

la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants ainsi qu'avec le Comité des droits de l'enfant.

33. Le renforcement de la collaboration et de la coordination entre les organismes des Nations Unies constitue l'un des aspects de cette approche. Faisant porter leurs efforts sur des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités et des interventions psychosociales visant à aider les enfants victimes des conflits armés, réfugiés et déplacés, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'UNICEF, l'organisation Save the Children et autres partenaires ont donné suite aux recommandations figurant dans l'étude établie par Graça Machel (A/51/306 et Add.1) et à la résolution 51/77 adoptée par l'Assemblée générale le 12 décembre 1996. L'appui et l'assistance technique qu'ils ont apportés au Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier la question des enfants dans les conflits armés constituent encore un autre exemple. Des principes directeurs concernant une collaboration multisectorielle permettant d'ouvrir des perspectives aux enfants handicapés sont actuellement mis au point par un groupe interinstitutions composé de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'UNESCO, de l'UNICEF et de l'OMS. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida examine la question critique des enfants dont les parents sont morts du sida et met l'accent sur l'adoption de modes de vie sains et la préparation des jeunes à la vie active.

34. Les préoccupations qu'inspirent les enfants nécessitant la prise de mesures de protection spéciales se reflètent également dans les deux protocoles facultatifs se reportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant le report de l'âge du recrutement dans les forces armées et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants; le projet de convention de l'OIT concernant l'élimination des formes les plus intolérables de travail des enfants, l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction signée à Ottawa le 30 septembre 1997; et les débats portant sur la création d'une cour pénale internationale.

35. Les informations et données sur le nombre d'enfants nécessitant la prise de mesures de protection spéciales n'étaient que rarement disponibles au début des années 90 et les stratégies connexes guère opérationnelles. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a, pour évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, eu recours à une approche qualitative fondée sur une série d'indicateurs supplémentifs, notamment la ratification de la Convention relative

aux droits de l'enfant, la prise en compte des questions relatives à la protection de l'enfant dans les programmes d'action nationaux et la mobilisation de la société autour des droits de l'enfant (E/ICEF/1998/CRP.11). L'étude a indiqué que l'opinion publique était de plus en plus consciente du fait que certains enfants avaient besoin d'une protection spéciale. Plusieurs gouvernements, tant de pays en développement que de pays industrialisés, ont formulé des stratégies et plans adaptés à la situation de ces enfants et des objectifs nationaux et régionaux ont été définis. Les efforts déployés pour formuler des indicateurs relatifs aux droits de l'enfant plus précis et recueillir des données désagrégées continuent de permettre aux enfants les plus défavorisés et se signalant les moins à l'attention d'être pris en compte dans les décisions qui sont adoptées au niveau de la planification et des politiques.

VI. Défis à relever pour atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants avant la fin de la décennie : priorités pour la période 1998-2000

36. Le présent rapport a permis d'évaluer les progrès réalisés et de souligner les obstacles restant à franchir pour parvenir aux objectifs fixés pour la fin de la décennie, en particulier dans les pays les moins avancés. Bien que la mortalité infantile et postinfantile ait continué de décliner au cours de ces dernières années dans l'ensemble des régions, les progrès accomplis n'ont toutefois pas été suffisants pour réduire de manière notable les 12 millions de décès annuels, décès qui pour la plupart auraient pu être facilement évités. Les résultats obtenus pour ce qui est de la lutte contre la malnutrition infantile et la mortalité maternelle et de l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'éducation primaire, en particulier des filles, ont également été modestes. Un nouvel élan doit être donné aux engagements pris envers les enfants lors du Sommet mondial pour les enfants en 1990. Tous les gouvernements doivent s'efforcer de parvenir aux objectifs définis ou de s'en approcher le plus possible et continuer de s'employer à faire progressivement des droits des enfants une réalité. Il convient à cet effet de mobiliser pleinement la société civile, le secteur privé et la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies. L'expérience montre que lorsqu'il existe une ferme volonté politique et que des ressources sont dégagées, les collectivités mobilisées et des politiques et programmes judicieux mis en oeuvre, la situation des enfants s'améliore notablement, même sur une période relativement courte de deux à trois ans.

38. Les gouvernements ont un rôle central à jouer dans ce processus et doivent adopter des politiques et plans nationaux et notamment allouer des crédits budgétaires aussi importants que possible pour assurer l'accès de tous les enfants et de toutes les familles à des services sociaux de base. Ils doivent également veiller à la mise en oeuvre et au suivi des plans et programmes et mettre en place des filets de sécurité pour les groupes et familles les plus vulnérables, laissés-pour-compte de la mondialisation ou victimes de situations exceptionnelles. Compte tenu du rôle que la société civile, et notamment les familles et les collectivités, peuvent jouer et jouent dans le développement socioéconomique, les solutions adoptées doivent se fonder sur un processus de prise de décisions faisant appel à la participation, une durabilité accrue des

37. Parmi les tâches les plus critiques dont doivent s'acquitter les pays figurent : a) l'évaluation de la situation actuelle des enfants et des femmes, objectif par objectif; b) l'organisation de consultations et de débats d'orientation; c) l'analyse des principaux facteurs influant sur la situation des enfants et des femmes qui limitent les progrès; et d) la conception de stratégies et l'affectation de ressources permettant de remédier aux problèmes. Les pays doivent toutefois sans attendre utiliser les technologies dont ils disposent et des approches ayant fait leurs preuves pour s'attaquer aux causes immédiates empêchant les enfants d'exercer leurs droits.

activités entreprises en faveur des enfants et les résultats obtenus en la matière.

39. La tâche consistant à atteindre les objectifs fixés pour la fin de la décennie est plus complexe et plus multisectorielle que celle qui consistait à atteindre les objectifs fixés pour le milieu de la décennie. Cette dernière portait principalement sur des méthodes de programmation sectorielles et prévoyait la mobilisation de multiples partenaires en vue de la mise en oeuvre et du suivi de programmes nationaux pour la plupart adoptés sans consultation avec les populations concernées. Pour atteindre les objectifs fixés pour la fin de la décennie, il faut non seulement assurer la durabilité des systèmes de

prestation de services et des dispositifs d'appui mais également renforcer le niveau de participation, favoriser l'évolution des comportements aux niveaux individuel, familial et communautaire et améliorer le contexte de l'action des pouvoirs publics, tant à l'échelon international que national.

40. Nombre de facteurs, souvent propres à chacun des pays, expliquent les difficultés rencontrées pour atteindre certains des objectifs fixés lors du Sommet, mais l'un d'entre eux se retrouve dans presque tous les pays : les ressources allouées aux services sociaux de base ne permettront pas d'assurer une couverture universelle dans les délais convenus. Selon des estimations récentes, les dépenses mondiales consacrées à ces services devront augmenter de 60 % pour que tout le monde puisse en bénéficier. Compte tenu du niveau actuel des dépenses, il n'est guère réaliste de s'attendre à ce que les objectifs fixés en ce qui concerne les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, la mortalité maternelle, la malnutrition infantile, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'éducation de base puissent être atteints dans l'ensemble des pays d'ici à l'an 2000, même si l'on tient compte des possibilités d'améliorer l'efficacité de la prestation des services. L'Initiative 20/20, lancée lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995, prévoit que les gouvernements devront consacrer en moyenne 20 % de leur budget national et des flux d'aide qu'ils reçoivent aux services sociaux de base. Faute de restructuration des budgets et de l'aide apportée, les enfants des familles pauvres et vulnérables continueront d'être les premières victimes de la faim, de la maladie et de l'ignorance et le cycle de la pauvreté se poursuivra.

41. Les Gouvernements néerlandais et norvégien ont organisé une réunion internationale sur la mise en oeuvre de l'Initiative 20/20 à Oslo en 1996. Les participants à cette

réunion ont noté qu'il serait nécessaire de mieux suivre les dépenses budgétaires et les contributions des donateurs consacrées aux services de base si l'on voulait mettre en oeuvre l'Initiative et a recommandé d'apporter un soutien au renforcement des capacités de recueil et d'analyse des données portant sur les dépenses publiques consacrées aux services sociaux. Avec l'appui des organismes des Nations Unies, des études sont actuellement menées dans plusieurs pays afin d'élaborer un accord sur l'Initiative 20/20. Six organismes des Nations Unies ont préparé un fascicule sur cette initiative en vue de la deuxième réunion internationale consacrée à la mise en oeuvre de cette dernière qui aura lieu à Hanoi (Viet Nam) en octobre 1998 et sera coparrainée par les Gouvernements néerlandais, norvégien et vietnamien.

VII. Mesures coordonnées prises par le système des Nations Unies

42. Les années 90 resteront dans l'histoire une décennie de conférences internationales et de sommets mondiaux ayant permis de dégager un vaste consensus sur des questions sociales, économiques et environnementales intéressant l'ensemble de la planète et de définir un objectif prioritaire : l'élimination de la pauvreté. Les déclarations et plans d'action qui en ont résulté constituent les grandes lignes d'un agenda pour le développement au siècle prochain convenu au niveau international. Ces plans et déclarations prévoient pour les gouvernements un rôle clef et constituent pour le système des Nations Unies la base sur laquelle il élaborera ses activités normatives et opérationnelles au niveau national.

43. Même si chacun des agendas de ces conférences et sommets représente de la part de l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies des engagements négociés et des stratégies spécifiques fondées sur l'expérience collective, nombre d'entre eux reprennent les objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Ils ont facilité la tenue d'un débat politique ouvert sur la réduction de la pauvreté, la promotion du développement humain et du respect des droits de l'homme et la participation des gouvernements, de la société civile et des organismes des Nations Unies. Dans le cadre des objectifs convenus, ils ont permis d'identifier des thèmes intersectoriels, notamment l'accès aux services sociaux de base et la protection des droits de l'homme, en particulier ceux des enfants et des femmes.

44. Tout en reprenant à leur compte l'agenda défini lors du Sommet mondial pour les enfants, les conférences et sommets qui ont suivi ont également repoussé les échéances qui avaient été fixées pour atteindre les objectifs concernant les enfants à la première décennie du XXI^e siècle. C'est ainsi, par exemple, que la Conférence internationale sur la population et le développement, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet mondial pour le développement social ont fait de 2015 leur date cible. Le rapport établi par le Comité d'aide au développement, intitulé «Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle», a également fixé à 2015 la date limite à laquelle les objectifs en matière d'éducation primaire pour tous, de réduction des deux tiers de la mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans, la réduction des trois quarts de la mortalité infantile, l'accès universel aux services de santé en matière de reproduction, l'égalité entre les sexes et la réduction de moitié de la pauvreté extrême devraient être atteints. Il convient maintenant de replacer ces objectifs dans un agenda intégré pour les enfants comprenant des objectifs mis à jour, des buts quantifiables et des stratégies appropriées susceptibles de guider l'action nationale.

45. Depuis 1995, le Conseil économique et social et le CAC soulignent les liens étroits existant entre les programmes d'action des diverses conférences mondiales et mettent l'accent sur la nécessité d'adopter des normes de suivi coordonnées et intégrées. Compte tenu de la spécificité des situations nationales et des compétences des différents organismes, il faut toutefois que les solutions apportées au niveau national soient adoptées. Afin de fournir au système des coordonnateurs résidents et aux équipes nationales des principes directeurs cohérents à l'échelon du système leur permettant d'aider les gouvernements à mener leurs activités

de suivi, en octobre 1995, le CAC a créé des équipes spéciales interinstitutions sur a) les services sociaux de base pour tous; b) l'emploi et des modes de subsistance viables; et c) la promotion de conditions favorables au développement économique et social. S'inspirant des conclusions des trois équipes spéciales et des intrants fournis par d'autres organes subsidiaires, le CAC a établi une note d'orientation à l'intention des coordonnateurs résidents qui a été envoyée dans tous les lieux d'affectation hors Siège.

46. Au niveau national, les réformes récentes des activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies, la mise en place d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le renforcement du système des coordonnateurs résidents et la création du Groupe des Nations Unies pour le développement ont ajouté une nouvelle dimension à la mise en oeuvre des agendas et plans d'action. Les objectifs du Sommet mondial pour les enfants servent à la mise au point d'une série d'indicateurs de base élaborés au titre du bilan commun de pays qui feront partie intégrante du Plan-cadre. Ces initiatives récentes ont permis de renforcer la collaboration entre les divers partenaires des Nations Unies s'occupant de promouvoir un agenda pour les enfants et les droits de ces derniers dans le cadre de l'agenda pour le développement, et d'aider les pays à atteindre les objectifs du Sommet mondial des enfants dans le cadre de la mise en oeuvre et du suivi intégrés et coordonnés de l'ensemble des conférences. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devrait servir d'ossature aux programmes de pays des divers organismes participants et permettra de renforcer la coopération interinstitutions à l'échelon des pays en aidant les gouvernements et la société civile sur le plan technique et financier et grâce à des activités de sensibilisation et de mobilisation destinées à développer les capacités nationales.

47. Au paragraphe 35 du Plan d'action adopté lors du Sommet mondial pour les enfants, il est demandé aux organes et organismes compétents des Nations Unies de collaborer sans réserve à la réalisation des buts inscrits dans les programmes d'action nationaux mis au point par les gouvernements au lendemain du Sommet. Le Plan d'action a tout particulièrement insisté sur le rôle joué par l'UNICEF en ce qui concerne l'analyse et le suivi des mesures prises par les différents pays et la communauté internationale. La Convention relative aux droits de l'enfant, à l'article 45, a également encouragé la coopération internationale et reconnu le rôle joué par les organismes des Nations Unies dans l'appui qu'ils apportaient à la mise en oeuvre de la Convention dans

le cadre de leurs mandats respectifs. L'Assemblée générale, dans sa résolution 51/186, a constaté le rôle de chef de file joué par l'UNICEF dans l'appui apporté au suivi du Sommet mondial pour les enfants. L'UNICEF a aidé les gouvernements à mettre au point des programmes d'action nationaux, à atteindre les objectifs du Sommet et à en assurer le suivi. Le Fonds assurera avec ses partenaires le suivi du

VIII. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 à l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants

48. Des mesures sont actuellement prises tant par les gouvernements que par l'UNICEF pour l'examen de fin de décennie et davantage seront adoptées avant 2001. C'est aux niveaux national et sous-national que les activités les plus importantes devront être menées : évaluation de la situation actuelle des enfants et analyses, évaluations et débats d'orientation pertinents. Des conférences régionales devront également être organisées. Chaque région a mis en place un processus d'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants. À la mi-décennie, des réunions de haut niveau ont été organisées, à l'issue d'évaluations nationales, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie de l'Est et dans le Pacifique. Ces deux régions prévoient d'organiser des conférences similaires à la fin de 1998 en vue d'examiner les progrès accomplis et d'établir des agendas nationaux et régionaux pour les enfants à l'horizon 2000. À titre de suivi des objectifs définis en 1992 par l'Association sud-asiatique de la coopération régionale (ASACR), qui étaient identiques aux objectifs du Sommet, les rapports annuels établis par les pays membres ont été présentés au Comité pour la santé et la population de l'ASACR et un examen régional de fin de décennie est prévu par le secrétariat de l'Association. Des initiatives similaires seront très certainement prises dans d'autres régions. Il faut noter que, sur le plan régional, les organismes des Nations Unies, notamment les commissions régionales, qui jouent un rôle tout particulier dans l'organisation de réunions de haut niveau chargées d'examiner la mise en oeuvre et le suivi des sommets mondiaux et conférences internationales, renforcent actuellement leur coopération.

Sommet mondial pour les enfants jusqu'à la fin de la décennie et s'efforcera de promouvoir pour le siècle prochain un agenda mondial pour les enfants.

49. Il est prévu que les évaluations nationales réalisées entre 1998 et 2000 se fonderont principalement sur des indicateurs socioéconomiques et démographiques et les données rassemblées grâce aux enquêtes en grappe à indicateur multiple et autres instruments d'évaluation. S'inspirant de l'expérience acquise lors de la réalisation des dites enquêtes en 1995, une initiative d'encore plus grande envergure s'avérera nécessaire pour aider davantage de pays et inclure des questions telles que les niveaux de vitamine A dans le sang, les résultats scolaires des adolescents et les taux de mortalité actuels des enfants de moins de 5 ans. Il convient de mettre au point des outils et méthodologies appropriés en s'inspirant de ce qui a déjà été essayé. Une formation et un appui techniques doivent être fournis aux pays et des ressources supplémentaires mobilisées pour cette initiative du suivi mondial. Tout aussi important est le renforcement des partenariats avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organismes des Nations Unies, les autres organisations internationales et partenaires bilatéraux créés lors du Sommet mondial pour les enfants et renforcés depuis lors, en particulier à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours.

50. Entre 1998 et 2000, plusieurs occasions se présenteront d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants. Il s'agira en particulier de la série de réunions prévues pour le suivi des conférences mondiales : réunion d'évaluation, en 1999, de la Conférence internationale sur la population et le développement cinq ans plus tard et, en l'an 2000, examen de la question de l'éducation pour tous, suivi des progrès accomplis au cours des cinq années ayant suivi la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet mondial pour le développement social, ainsi que d'une étude réalisée par Graça Machel, et Assemblée du millénaire. L'ensemble des évaluations menées aux niveaux sous-national, national et régional du suivi des conférences, notamment du Sommet mondial pour les enfants, devraient s'intégrer dans un processus d'évaluation mondiale qui constituera lui-même la base de l'évaluation, par l'Assemblée générale, des progrès accomplis à la fin de la décennie. Ces initiatives devraient permettre de renforcer les capacités nationales de recueil,

d'analyse et d'utilisation des données et fournir des indicateurs sociaux précis et désagrégés par sexe, âge et région géographique. Le dixième anniversaire de l'adoption et de l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant ajoutera une dimension particulière à ce processus.

52. Les représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies des six pays à l'origine du Sommet mondial pour les enfants – à savoir le Canada, l'Égypte, le Mali, le Mexique, le Pakistan et la Suède – ont mené des consultations initiales avec l'UNICEF afin de mettre au point un plan concernant l'examen à l'échelon international des progrès réalisés qui aboutira à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001. L'UNICEF, en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies, coordonne le processus de planification aux niveaux national, régional et mondial. Il est possible qu'une manifestation internationale supplémentaire, non encore définie, puisse marquer cet examen historique en 2001. Une attention toute particulière sera accordée à la participation de la société civile et notamment des enfants eux-mêmes. En collaboration avec les gouvernements et les partenaires des Nations Unies, l'UNICEF s'efforce, en se fondant sur l'expérience acquise au cours des années 90, de mettre au point un agenda pour les enfants pour la première décennie du prochain millénaire.

53. Le rapport détaillé que devra présenter le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa session extraordinaire permettra de se faire une idée générale des progrès accomplis au cours de la décennie, et notamment des enseignements tirés, d'analyser les principaux facteurs ayant entravé les progrès, d'avoir une vue d'ensemble des grands problèmes et questions restant à résoudre et de faire des recommandations spécifiques pour l'avenir. L'ensemble du processus d'évaluation facilitera la mise au point et en oeuvre d'un nouvel agenda pour les enfants pour le siècle prochain. Ce processus constituera pour la communauté internationale une occasion unique de renouveler les engagements pris d'améliorer les perspectives d'avenir des enfants.

54. La façon dont une collectivité, que ce soit au niveau local, national ou international, traite ses enfants, en particulier les plus démunis et les plus vulnérables d'entre eux, fait partie des critères qui permettent d'évaluer son sens des obligations morales. Plusieurs des promesses faites lors du Sommet n'ayant pas encore été tenues, il est temps de renouveler les engagements pris au nom des enfants du monde, notamment des plus pauvres et des plus défavorisés.

51. D'autres types d'activités et de débats seront organisés aux niveaux national, régional et mondial qui iront de débats thématiques spécifiques menés par des experts à des échanges de vues plus généraux organisés en collaboration avec les ONG, les médias et autres partenaires.

55. Les années 90 ont commencé par deux actes importants de mobilisation au nom des enfants : l'accord sur la Déclaration mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants et l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits de l'enfant. La décennie tirant à sa fin, les gouvernements devront ajuster leurs objectifs, préciser leurs stratégies et allouer des ressources prioritaires afin que les promesses faites lors du Sommet ne restent pas lettre morte et que les droits des enfants se fassent progressivement réalité. Atteindre les objectifs définis n'est pas seulement un besoin moral, c'est également un besoin économique. Le consensus sur la nécessité d'investir dans les enfants n'a jamais été plus général. On estime que les dépenses engagées pour parvenir aux objectifs fixés ne devraient pas représenter plus de 1 % du produit mondial. Cet investissement modeste permettra d'assurer une vie longue, productive et en bonne santé à chacun des enfants de cette planète et facilitera la croissance économique au cours des prochaines années. La communauté internationale a rarement eu l'occasion de faire un investissement qui soit aussi noble dans ses objectifs et aussi productif dans ses résultats.